



P i v o

N°62 ♦ Avril 2010

Principales Informations de Villemoisson-sur-Orge



ÉDITORIAL

Démocratie et participation

Vous allez être largement sollicités ces prochains mois. Je ne veux pas seulement parler de tous les spectacles de fin d'année des écoles ou des associations. Vous y serez nombreux par plaisir et par goût. Je veux aussi parler des différentes consultations publiques qui vont avoir lieu.

En effet, au niveau régional, vous pouvez vous exprimer sur le plan d'élimination des déchets comme sur les transports. Un regret cependant : évidemment tous ces dossiers sont conformes aux exigences réglementaires, mais dommage que le volume et le nombre de pages masquent les enjeux véritables.

Au niveau communal, nous allons aussi vous solliciter avant l'été. Tout d'abord pour une révision du Plan d'Occupation des Sols qui vise à réserver trois grandes parcelles à la construction de petites résidences pour logements sociaux : ex clinique Saint-Laurent, terrain dit « ESSO » et terrain 14 route de Longpont. Si nous ne donnons pas suite à ces projets, nous serons surtaxés pour insuffisance de logements sociaux.

Ensuite, sur les grands projets de construction de la commune. Nous projetons de construire un véritable centre technique municipal et de réhabiliter le gymnase Bouton. Mais quel troisième projet aurait votre préférence ? Agrandir le Dojo, reconstruire le club ados, reconstruire la salle communale, ou ?... Quel est selon vous celui qui correspond le mieux à l'intérêt général de notre cité, seul critère qui entre en ligne de compte.

Réfléchissez-y.

Nous ne pourrions pas tout faire, bien sûr, d'autant que les subventions régionales et départementales vont probablement baisser.

Enfin, deux enquêtes de satisfaction vous sont actuellement soumises : l'une sur le marché du centre ville, l'autre sur le club ados.

Nous espérons que vous serez nombreux à nous donner votre avis.

*Avec mon dévouement
François Cholley, votre maire*

Accueil des nouveaux Villemoissonnais et Villemoissonnaises



Le 2 avril dernier, le maire et l'équipe municipale recevaient les familles nouvellement arrivées sur la commune. Une réception dorénavant traditionnelle qui permet de présenter la commune, d'établir le contact avec les élus, les services municipaux mais également entre les habitants eux-mêmes.

Conçue avant tout comme un moment de rencontre et d'échange, c'est l'occasion pour les responsables municipaux de cerner les critères qui ont amené ces familles à faire le choix de Villemoisson - charme d'une petite commune, « vieux village », rapprochement du lieu de travail, scolarisation des enfants, ...) - et pour les familles, de mieux faire connaissance avec l'action municipale en matière d'environnement, d'urbanisme, d'équipements municipaux, d'offres de services, avec la vie culturelle, sportive, économique, mais également de comprendre la commune qu'elles ont choisie, à travers son histoire et son évolution.

Les enfants sont également invités, mais pour passer la soirée entre eux... pris en charge par les animateurs du centre de loisirs qui ont tout prévu pour que la fête soit réussie.





◆ Plan Local d'Urbanisme : lancement de la procédure

Du Plan d'Occupation des Sols au Plan Local d'Urbanisme

Qu'est-ce qu'un POS ?

Le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S) était le document d'urbanisme qui définissait les objectifs d'aménagement et de développement de la commune et précisait pour chaque terrain les possibilités de construction au sens large, c'est-à-dire la construction d'une maison, mais encore son réaménagement, son extension, sa réhabilitation,... En effet, les demandes de permis de construire, déclarations de travaux,..., devaient respecter les règles édictées par le P.O.S.

Qu'est-ce qu'un PLU ?

Le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) a été créé par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000, dite loi S.R.U, et remplace le P.O.S.

Le Plan Local d'Urbanisme est, pour les élus et les citoyens, un document plus exigeant que le Plan d'Occupation des Sols, plus riche car plus global et plus prospectif, qui s'élabore en concertation systématique avec les habitants.

Comme le P.O.S, le P.L.U définit les règles de construction sur l'ensemble de la commune, mais, au-delà, présente le projet urbain territorial à travers le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, dit P.A.D.D. Il met également en cohérence un certain nombre de politiques publiques ayant un impact en matière d'aménagement de l'espace.

Le contenu du Plan Local d'Urbanisme ?

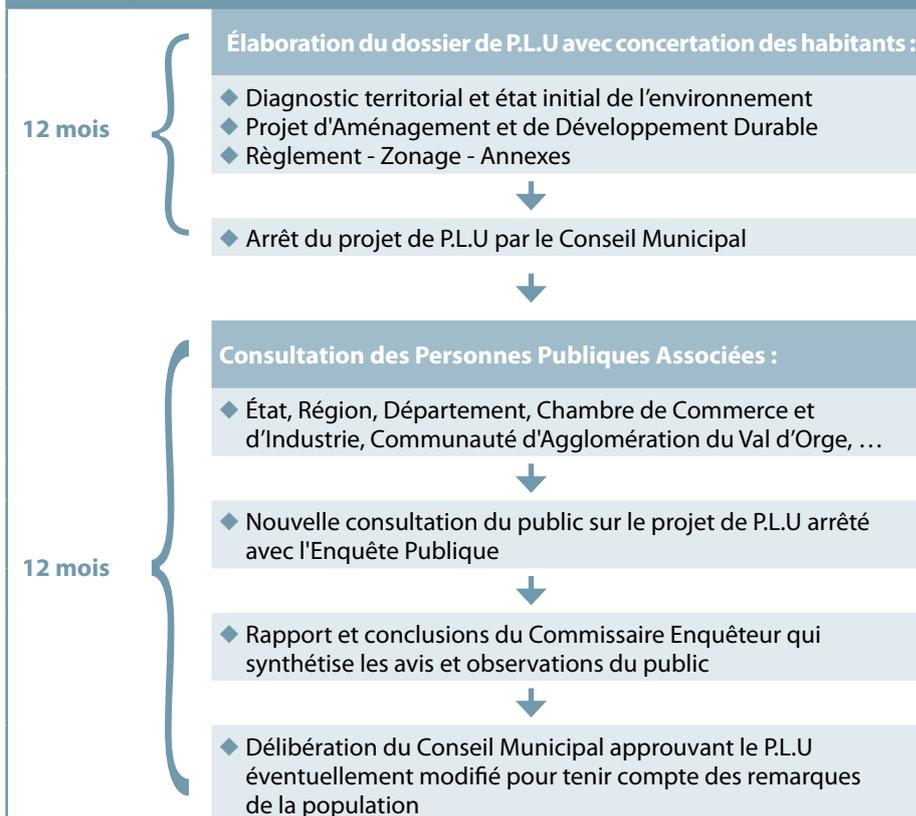
Le dossier du Plan Local d'Urbanisme se compose des éléments suivants :

1. Le rapport de présentation comprenant notamment le diagnostic du territoire avec ses atouts et ses faiblesses dans les domaines de l'habitat, de la démographie, de l'économie, des déplacements,... et l'analyse de l'état initial de l'environnement.



Les grandes étapes de la procédure de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

(la procédure d'élaboration du P.L.U devrait durer environ deux ans).





2. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D) définissant les orientations d'urbanisme à long terme et les projets d'aménagement de la commune.

3. Les orientations d'aménagement relatives à des quartiers ou à des secteurs, susceptibles de connaître un développement ou une restructuration particulière.

4. Le règlement constituant la formalisation juridique du P.A.D.D et définissant les droits à construire de chaque terrain. Il se décompose en quatorze articles.

5. Les plans de zonage délimitant les quatre nouvelles zones définies par la loi : zone urbaine (U), zone à urbaniser (AU), zone agricole (A) et zone naturelle et forestière (N).

6. Les annexes telles que le plan des servitudes d'utilité publique, les plans d'alignement,...

Les objectifs de l'élaboration du P.L.U de Villemoisson-sur-Orge

Lors du lancement de la procédure de la mise en révision du P.O.S. de la commune

de Villemoisson-sur-Orge en P.L.U, le 25 mars dernier, le Conseil Municipal a précisé plusieurs objectifs :

- ◆ la mise en conformité du futur P.L.U avec les lois Solidarité Renouvellement Urbain et Urbanisme/Habitat ainsi qu'avec les différents documents supra communaux (S.D.R.I.F, P.D.U,...) ;
- ◆ l'intégration dans le futur P.L.U de documents tels que le Plan d'exposition aux risques prévisibles d'inondation de l'Orge aval, le classement sonore du réseau ferroviaire ou encore le P.L.H de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge ;
- ◆ la maîtrise et le contrôle de l'urbanisation communale ;
- ◆ le maintien d'une faible densité du tissu urbain ;
- ◆ l'accompagnement de la mixité sociale ;
- ◆ la valorisation et la préservation de ses espaces paysagers ;
- ◆ la préservation des activités économiques existantes et potentielles.



BIENVENUE À

Ils exercent sur la commune...

Amélie, auto entrepreneuse villemoissonnaise, vient de créer une nouvelle activité (coiffure, maquillage, ongles) et se déplace chez vous. Pour prendre rendez-vous, vous pouvez la contacter au **06 76 75 89 25** ou par mail : ch.amelie@yahoo.fr

◆ Le point sur les grands chantiers

Extension du centre de loisirs

Malgré un hiver exceptionnellement froid, le chantier progresse. L'ossature béton est entièrement coulée et la charpente est posée. Une fois le bâtiment mis hors d'eau, hors d'air, les travaux d'aménagement intérieur (huisseries, cloisons sèches, installation électrique, plomberie) vont pouvoir débuter.



La livraison, sauf aléas, pourra intervenir pour le mois de juillet 2010.

EXPRESSION DES ÉLUS
NON MAJORITAIRES

Texte non parvenu



Le service technique municipal et divers sous-traitants interviennent en permanence pour réparer, remplacer, améliorer les nombreux bâtiments communaux (plus de 16 000 m², soit plus de 2 m² par habitant). Nous vous montrons par ces photos quelques uns des chantiers, mais il y en a bien d'autres : remplacement de luminaires (via la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge), remplacement et pose de dispositifs d'alarme incendie ou intrusion, réparation de voirie après les périodes de gel du dernier hiver, etc...

◆ Bâtiments



▲ Salle polyvalente : remplacement des baies vitrées



▲ Parc des Érables : pose d'un portail d'accès au parc, avenue de Séquigny, avec bitume au sol



▲ Groupe scolaire Les Érables : réfection complète de la tisanerie

◆ Espaces verts



▲ Square Bassompierre : arrachage de haies et remise à niveau des pelouses



▲ Élagage : élagage avenue du Grand Orme et Gardes Messiers

Collecte des déchets verts

Fin 2009, la communauté d'agglomération a procédé à la dotation de conteneurs à roulettes pour les déchets végétaux (cf. PIVO n° 60 - octobre 2009). Néanmoins, afin de permettre aux usagers de s'adapter à ce nouveau mode de collecte, il a été demandé à la société de ramassage de prendre en charge l'ensemble des déchets végétaux présentés à la collecte, tant en conteneurs qu'en sacs (ouverts), durant une période transitoire.

D'autre part, pour les propriétaires de terrains de grande superficie, il est prévu une dotation complémentaire par tranche de 1000 m² (avec une limite de 3 conteneurs maximum par parcelle). Cette mise à disposition se fait sur simple demande écrite adressée au service Environnement et gestion des déchets de l'Agglomération du Val d'Orge.

Le marché de Villemoisson

Lancé depuis le 3 octobre 2009, le marché de Villemoisson est en marche. Des commerçants souriants avec des produits de qualité vous ont accueillis avec chaleur tout l'hiver malgré la pluie, la neige et le froid. Vous êtes nombreux à faire vivre votre marché du centre ville au travers des animations proposées : le Beaujolais nouveau en novembre, le marché de Noël en décembre, la fête du mimosa en février, le marché de Pâques en avril et d'autres animations à venir comme la fête de mères et la fête de la musique en juin. Le printemps est là, d'autres commerçants vont venir agrandir le marché pour lui donner encore plus d'envergure. À vous de lui donner ses lettres de noblesses, n'hésitez pas à en parler autour de vous car c'est vous, habitants de Villemoisson, qui ferez le succès de votre marché.





L'agglomération du Val d'Orge poursuit son programme de réhabilitation des branchements plomb des réseaux d'eau potable

La directive communautaire européenne N°98/83 du 03 mars 98 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine impose un abaissement de la concentration maximale de plomb dans l'eau. Après avoir fixé à 50 µ grammes par litre, cette concentration a été abaissée à 25 µg/l à échéance du 25 décembre 2003 puis à 10 µg/l à échéance du 25 décembre 2013.

L'agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA), par un avis en date du 10 décembre 2003, nous rappelle que le plomb présent dans l'eau provient de la dissolution des canalisations et attire à ce titre l'attention de l'administration sur « le fait que la mise en place de traitements de phosphatation de l'eau ne constitue qu'une étape transitoire pour ramener les teneurs en plomb de l'eau au robinet du consommateur sous 25 µg/l, mais qu'elle ne saurait se prolonger au-delà de 2013, date à laquelle la limite de 10 µg/l ne pourra être respectée que par le remplacement de ces canalisations en plomb, dans les réseaux publics et privés ».

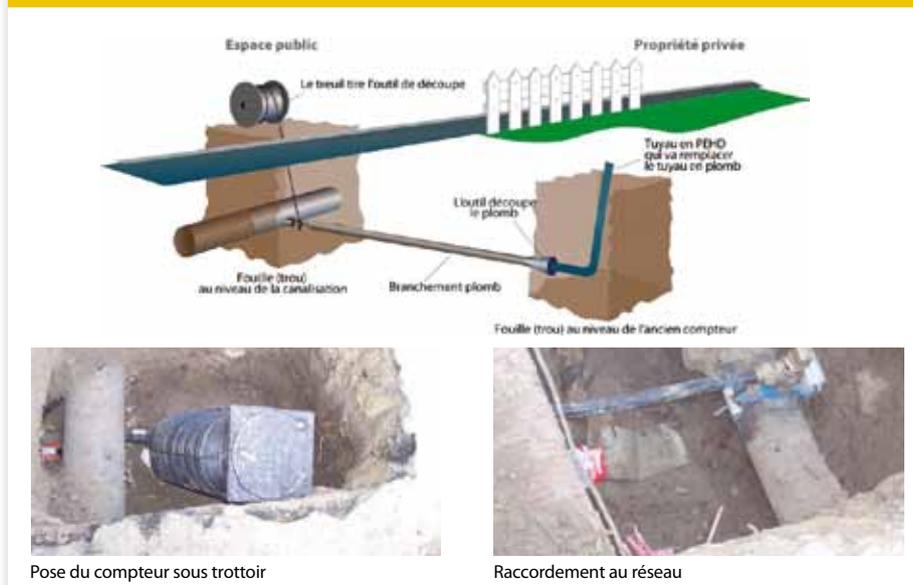
Rappelons que ce taux ne pourrait être atteint que pour de l'eau ayant stagné longtemps dans une longue canalisation en plomb. Le risque sanitaire est donc limité.

À la suite des présentations de la DASS, et des débats qui ont suivi, le conseil communautaire du 09 novembre 2005 s'est prononcé pour engager sans tarder le remplacement des 12 000 branchements au plomb sur son territoire, dont **814 à Villemoisson**.

Après une longue négociation, pour un montant de 21 millions d'euros, soit 1 700 euros par client, les travaux ont été confiés en délégation du service public à Lyonnaise des Eaux France et, à cette occasion, les contrats d'eau potable des communes ont été harmonisés (plafonnement anti fuite, contribution solidarité, échéance des contrats à une date unique en mai 2017, etc.) Parmi les exigences de notre cahier des charges, la qualité de l'information et du service à l'habitant a été privilégiée.

Chaque commune a vu son territoire découpé avec une zone de travaux annuelle définie

La technique de l'extra-coupe



en accord avec les services communaux, une réunion publique en début de chantier étant proposée aux habitants concernés.

La technique utilisée est celle de « l'extra-coupe » qui permet d'éviter les tranchées. Le tuyau plomb est tiré par un câble relié à un treuil. Le tuyau de remplacement étant mis en place en même temps, sans dégâts pour les jardins, ouvrages ou allées en surface. Les

compteurs d'eau en cave sont aussi déplacés sous trottoir, dans un boîtier antigel.

131 opérations sont prévues en octobre 2010 : avenues de Champrosay, Montlhéry, Villiers, Jean Moulin, rues de la Marre Tambour, Robine ainsi que route de Corbeil (début de la route à la rue des Gardes Messiers). Les travaux de réhabilitation seront donc exécutés à près de 60 % cette année.

Éclairage public : de nouveaux globes

La communauté d'agglomération a procédé en 2009 au remplacement de 57 nouveaux cubes lumineux, principalement place des 4 Vents, de la Cholletière, de la Louvière, allée des Gardes Messiers. Ces nouveaux équipements assurent une meilleure luminosité et une consommation deux fois moindre que les précédents.

Une nouvelle campagne va démarrer en avril, route de Corbeil (23 luminaires), puis avenue des Gardes Messiers (30 luminaires), et en juin, rue du Vieux Chemin (12 luminaires).



Grand succès pour « La Soupe en folie » du Conseil Municipal d'Enfants !

Le concours de soupe organisé par le CME, samedi 13 février au Manoir du Vieux Logis, a remporté un franc succès : 36 concurrents et 100 personnes s'étaient inscrites au repas (menu... soupes confectionnées par le cuisinier de la restauration scolaire). Qui a dit que les enfants n'aimaient pas la soupe ?...

Au programme, concours sur le contenu mais aussi concours de présentation : belle vaisselle, décoration en tout genre pour des mets les plus variés et exquis ! Les saveurs étaient très différentes (légumes, poissons, viande), parfois même originales avec des titres de recettes très poétiques : « Mlle Scarole au cœur de la clairière », « Bons baisers de Russie ». Mais toujours très appréciées par les jurys (au nombre de 4, composés d'1 conseiller municipal enfant et d'un conseiller municipal adulte) coordonnés par le Président d'honneur, Jean-Bernard Montalescot assisté de Fabio Ildéi (conseiller municipal enfant)

Le premier prix (un repas pour deux à la Frégate) a été remporté par une soupe de poissons au nom évocateur, « **Pescadou au bouquet de la Garrigue** », le deuxième prix (un panier garni de légumes) par un velouté de courgettes à la vache qui rit au titre clin d'oeil « **Vache Curry** » et le troisième prix (un coffret de vaisselle avec un recueil de recettes de soupes) par un consommé de potirons et marrons dont le titre chaleureux de « **Butter Nut des Neiges** » a également remporté un vif succès.

Parallèlement au concours de soupes, des jeux de Kim ont été imaginés, organisés et animés par les conseillers. Il s'agissait de goûter des saveurs sucrées, sentir des aliments ou épices, ou bien reconnaître des ustensiles de cuisine (jeu de mémoire) ; ces



jeux ont été fort appréciés et ont permis au public (nombreux) de tester ses sens.

Au dessert (galette des rois), des sketches ont dû être improvisés par ceux qui avaient gagné la fève !

Encore une belle initiative du CME, pour le bonheur des petits et des grands. Merci à eux !

Nos jeunes élus en visite au Sénat



Comme ils l'avaient fait l'année dernière pour l'Assemblée Nationale, nos conseillers municipaux enfants sont allés, samedi 13 mars, accompagnés de parents et d'élus du conseil municipal, visiter le Sénat. Une belle façon pour eux de comprendre comment sont votées et examinées les lois entre les deux assemblées !

Mais également une belle leçon d'histoire racontée par une guide passionnée et passionnante qui a su rendre accessible toute l'histoire du Sénat et l'histoire de France qui y est associée ! De la découverte du Palais du Luxembourg à l'architecture très travaillée, aux fastueuses décorations des salles, notamment celle du Livre d'Or, à l'Hémicycle où siègent les sénateurs, nos jeunes conseillers sont rentrés ravis de cette visite riche en histoire et connaissances diverses.

Développement durable et éco-gestes au travers d'un spectacle dédié aux enfants



Le 19 février dernier, au Ludion, les élèves des écoles primaires Bouton et Érables ont assisté au spectacle « Néo, le dernier espoir de Gaïa », soutenu par la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge, abordant les principales notions du développement durable. Mêlant théâtre, musique et chant, les personnages sensibilisent les enfants sur le thème des transports, des économies d'énergie ou de la prévention des déchets.

Rentrée 2010 : les inscriptions scolaires, c'est maintenant !

Les inscriptions des enfants nés en 2007 qui effectueront leur entrée en première année de maternelle en septembre 2010 sont d'ores et déjà ouvertes et se dérouleront jusqu'au 15 mai prochain.

Les parents sont invités à prendre rendez-vous avec le service scolaire (du lundi au vendredi, aux horaires d'ouverture de la mairie) et devront se présenter munis

des documents originaux suivants : livret de famille, carnet de santé de l'enfant, justificatif de domicile.

Attention : l'inscription en mairie est également obligatoire pour les enfants déjà scolarisés, arrivant sur la commune. En plus des documents précités, un certificat de radiation sera demandé pour la prise en compte de l'inscription.

... Allègement des démarches administratives pour l'obtention d'une Carte Nationale d'Identité ou d'un passeport.

Qu'il s'agisse d'une première demande, d'un renouvellement, d'une perte ou d'un vol, CNI et passeport sont désormais considérés comme interchangeables. En clair, la présentation d'une carte d'identité plastifiée permet d'obtenir un passeport, la présentation d'un passeport électronique ou biométrique permet l'obtention d'une CNI, sans avoir à justifier de son état civil ou de sa nationalité française.

Dans cette hypothèse, lorsqu'il s'agit d'un renouvellement d'un document sécurisé, la nationalité française du demandeur n'a plus à être vérifiée, et qu'il s'agisse d'une première demande (sur présentation d'un autre titre sécurisé) ou d'un renouvellement, il n'y a plus lieu de fournir un acte d'état civil.

Dans tous les cas, la fourniture de pièces élémentaires (2 photos, justificatif de domicile, ...) restent obligatoires (se renseigner à l'accueil de la mairie). De même, pour un enfant mineur, la présentation du livret de famille (demande de CNI) ou un acte de naissance (pour un dossier de passeport) devront être fournis.

Enfin, dans les cas où elle demeure nécessaire, la vérification de la nationalité est effectuée en priorité à partir des pièces les plus faciles à obtenir par l'utilisateur. Cela signifie que la saisine du greffe du tribunal d'instance en vue de la délivrance d'un certificat de nationalité française ne doit être envisagée qu'en tout dernier recours.

... Démarches administratives plus simples: votre avis compte!

Les démarches administratives ponctuent chaque étape de la vie des citoyens et des entreprises : mariage, naissance d'un enfant, rentrée scolaire, création d'entreprise, recrutement, impôts, etc. Et parfois, c'est compliqué ! C'est pourquoi la Direction Générale de la Modernisation de l'État a créé le site www.ensemble-simplifions.fr, pour simplifier les démarches administratives, améliorer l'accueil et la qualité des services publics. Le principe : donner la parole à tous les usagers pour identifier les meilleures pistes de simplifications à mettre en œuvre. Sur ce site, chacun peut donc déposer ses idées pour simplifier l'administration, commenter celles des autres internautes et évaluer leur pertinence en leur attribuant une note. Quatre rubriques existent, en fonction des profils d'usagers de l'administration : entreprises, particuliers, associations et collectivités. Vous trouvez les démarches

Séjour de ski à Châtel pendant les vacances d'hiver

La nouveauté du séjour ski proposé par le club-ados cette année était de réunir le groupe des 18 jeunes de Villemoisson avec d'autres jeunes participant au même séjour, organisé par l'association « 2M », pour ne former qu'un seul grand groupe de 33 jeunes encadrés par 5 animateurs. Ceci nous a permis d'améliorer le confort du séjour en respectant le rythme de chacun, notamment sur les pistes, où les groupes de niveaux pouvaient être aménagés avec souplesse. Ce que les jeunes ont surtout apprécié a été la possibilité de se faire de nouveaux amis parisiens et ittevillois,



contrairement aux années précédentes où ils ne restaient qu'entre eux.

Les mercredis après-midi, ça bouge au club-ados !

Contrairement aux jours scolaires où les temps d'accueils sont partagés entre adolescents et jeunes adultes, les mercredis



après-midi (de 14h à 19h) sont entièrement consacrés aux adolescents. L'équipe d'animation compose tous les mois un planning des activités du mercredi avec des nouveautés comme la création de bandes dessinées, des sorties oxygénées comme une rando-VTT, des événements festifs, sans oublier les créneaux sportifs dans les gymnases. **L'inscription à ces activités du mercredi se fait désormais à l'avance** et non plus le jour même comme auparavant.

N'hésitez pas à venir consulter le planning au club-ados afin de vous inscrire à temps.

administratives trop compliquées, vous voulez participer, témoigner d'une expérience vécue, faire des suggestions d'amélioration ? Un nouveau site Internet vous donne la parole :

www.ensemble-simplifions.fr !

... Carte européenne d'assurance maladie.

Si vous comptez vous rendre dans un pays de l'Union européenne ou en Suisse durant les vacances, vous pouvez obtenir cette carte qui vous permettra, en cas de maladie, d'être remboursé de vos frais médicaux selon la législation en vigueur dans le pays qui vous accueille. Valable 1 an, elle est individuelle et nominative. Chaque membre de la famille doit avoir la sienne, y compris les enfants de moins de 16 ans. Aucun document n'est à fournir lors de votre demande. En cas de besoin

immédiat, votre caisse vous délivre un certificat provisoire valable trois mois qui atteste de vos droits en attendant de recevoir la carte.

www.ameli.fr ou directement à votre Caisse d'Assurance Maladie via le 3646 ou à un GMM (Guichet Automatique de l'Assurance Maladie).

... Indemnités journalières. Courant mai 2009, vous allez devoir établir votre déclaration fiscale 2009. Si vous avez été bénéficiaire d'indemnités journalières en 2009, le relevé nécessaire pour votre déclaration de revenus vous sera adressé par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie avant le 28 avril prochain. (Dans la majorité des cas, le montant est déjà reporté sur votre déclaration d'impôts pré-remplie).

Fête des Vins et des Fromages : plus de 2 000 visiteurs !



La 15^e Fête des Vins et Fromages qui a eu lieu les 27 et 28 mars derniers a connu un franc succès. Les raisons de ce succès sont nombreuses et les bénévoles de l'association *Villemoisson En Fête*, avec de solides convictions chevillées au corps, se sont dépensés sans compter, de l'organisation à l'animation et jusqu'à

l'accueil « sur mesure » des exposants et des visiteurs dans une ambiance toujours chaleureuse et festive.

Vous avez pu le remarquer, afin de disposer de l'outil indispensable à tout bon dégustateur, un beau verre à dégustation, gravé au blason de notre commune, est offert à chaque visiteur.

Plus de 2 000 visiteurs, plus de 450 repas préparés et servis le midi par les bénévoles de VEF, 60 exposants, près de 40 vigneronnes venus des principaux vignobles français et représentant plus de 100 crus différents, provenant de toutes les régions de France, une grande tombola avec plus de 30 lots offerts par les exposants, un concours de

Le jumelage de Villemoisson et Bad Schwartau a, de nouveau, prouvé sa vitalité puisque nos amis de Bad Schwartau ont fait spécialement le déplacement. Parmi eux, des élus, des représentants associatifs ainsi que des habitants de la ville de Bad Schwartau.

Le jumelage se porte bien, des amitiés se sont nouées entre les habitants de nos deux villes et de plus en plus fréquemment, des Villemoissonnais accueillent chez eux des Allemands pendant les manifestations liées au jumelage, mais aussi en toutes circonstances.

Nos amis allemands sont venus nous offrir leurs spécialités régionales. À défaut de vins, ils ont proposé de déguster la bière de la région et préparé d'excellentes soupes.

dégustation des vins, voilà, pour l'essentiel, ce qu'est la Fête des Vins à Villemoisson.

Nous vous donnons rendez-vous en 2011, pour la 16^e Fête des Vins et de nouvelles découvertes.

La médiathèque en chiffres



Depuis l'ouverture du nouvel équipement, en mars 2008, le nombre de lecteurs actifs et de prêts a doublé. De même, le passage à la gratuité au 1^{er} janvier 2010 a entraîné une explosion du nombre d'inscriptions (94 en janvier 2010 contre 22 en janvier 2009 ou 15 en janvier 2008). À titre de comparaison, nous avons atteint, fin février 2010, le nombre d'inscriptions réalisées pour la totalité de l'année 2007.

Les nouveaux inscrits sont pour beaucoup des familles dont les enfants viennent avec leur classe. La facilité d'inscription a rendu effective la demande souvent pressente des enfants de venir avec leurs parents. La progression des chiffres entre 2007 et 2009 témoigne d'un bon dynamisme dû en partie au choix de documents récents et de qualité, mais également aux accueils de groupes petite enfance, de toutes les classes de la ville et au développement de nouvelles animations (lectures du mercredi, bébés lecteurs).

Ces chiffres pourraient encore progresser, d'une part grâce aux projets en cours d'étude (notamment avec les ados), et d'autre part avec le passage à la carte unique commune aux bibliothèques des 9 villes de l'agglomération.

	Villemoisson (6900 hab.) 2007	Villemoisson (6900 hab.) 2008	Villemoisson (6900 hab.) 04/2010	Département (chiffres 2008)
Actifs (usagers ayant emprunté au moins un document dans la période de référence : année civile citée)	7 %	15,9 %	21,5 %	16 %
	480	1 100	1 486	124 347
Nombre de documents prêtés	5 783	24 774	30 996	-

Spectacle musical « Charlie et la chocolaterie »

Pour conter l'extraordinaire histoire de la chocolaterie de Monsieur Willy WONKA, dimanche 21 mars au Ludion, huit scènes se sont succédées, mêlant théâtre et musique. Ce spectacle a été conçu à partir de l'idée originale du professeur de piano Madame Laurence ZERBIB de l'école municipale de musique, suivie par deux de ses collègues, Mmes BRU-TIRAN et LEFÈBVRE. Grâce à la bonne volonté, au travail, à l'implication sans faille de tous, professeurs, élèves musiciens, choristes et bénévoles associatifs, à la contribution de deux comédiens de l'association théâtrale l'Épi d'Orge pour la réalisation et de l'association Essor Musical de Villemoisson, les participants ont vécu d'excellents moments d'échange et de convivialité. Réunir musiciens, choristes et comédiens, jeunes et moins jeunes, débutants et expérimentés est toujours



un pari risqué. Ce fut, au plan humain, un pari gagné, et nous espérons que le public nombreux a accueilli avec indulgence les petites imperfections de cette grande Première ! Un bravo tout particulier aux jeunes musiciens qui se sont improvisés comédiens pour la circonstance, et aux jeunes choristes « Oompas loompas » pour leur danse entraînante au son du djembé. Une rengaine qui restera longtemps dans la tête de tous !